

---

## Loto artistique - Géographie - Histoire.

**Numéro d'inventaire** : 1979.07771

**Type de document** : jeu, jouet

**Éditeur** : Jullien (Paris)

**Période de création** : 1er quart 20e siècle

**Date de création** : 1900 (vers)

**Description** : Chromolithographie. Le grand sac est déchiré.

**Mesures** : hauteur : 60 mm ; largeur : 360 mm ; profondeur : 300 mm

**Notes** : Coffret cartonné en forme de livre relié avec fermoir contenant 1 règle du jeu, 1 sac en soie bleue avec 98 jetons de bois portant chacun le nom d'un département et de sa préfecture, 1 petit sac en soie bleue avec des jetons de verre de différentes couleurs pour les mises, 30 cartons illustrés comportant, chacun, la représentation d'un groupe de départements entouré d'une composition sur le thème des "spécialités" régionales : produits, sites et monuments, blasons, costumes, personnages célèbres, etc. cf 6.5.16.02./14121 et 25506.

**Mots-clés** : Jeux de loto

Histoire et mythologie

Géographie

**Filière** : aucune

**Niveau** : aucun

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 0

Mention d'illustration

ill. en coul.



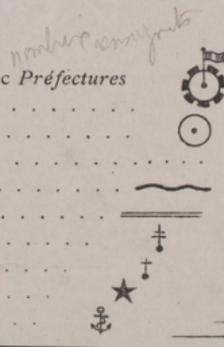
### Règle et Légende du Loto Artistique.

**Règle :** Le *Loto Artistique* se joue comme le loto ordinaire; mais, au lieu d'appeler et marquer des numéros, on appelle et on marque les *préfectures* ou chefs-lieux de la France et de ses Colonies..

Le joueur qui a, le premier, la chance de marquer toutes les *préfectures* indiquées sur les cartons qu'il a pris, a gagné le *premier*, et ainsi de suite pour les autres.

**Légende :** Le *Loto Artistique* comprend la France et ses Colonies, divisées en 30 cartons portant chacun :

- 1° Les écussons des départements qui y sont figurés; et, au-dessous, les attributs du commerce et de l'industrie qui leur sont spéciaux;
  - 2° Le château historique le plus remarquable;
  - 3° Le portrait de trois hommes illustres, nés dans ces départements, avec les attributs de leurs œuvres ou des fonctions qu'ils ont remplies;
  - 4° Le monument le plus estimé et le plus connu;
  - 5° Les produits particuliers à ces départements;
  - 6° Les costumes anciens les plus originaux;
  - 7° Une carte comprenant trois départements, avec *Préfectures* ainsi désignées. . . . .
- Sous-Préfectures . . . . .
  - Champs de bataille et dates (*en italiques*). . . . .
  - Fleuves et rivières (*bleu*) . . . . .
  - Chemins de fer (*rouge*). . . . .
  - Archevêchés, ainsi désignés . . . . .
  - Évêchés . . . . .
  - Villes fortifiées. . . . .
  - Préfectures maritimes. . . . .



6.5.16.02/  
7741/1

